



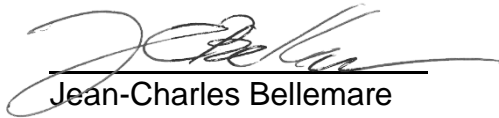
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2024-29 **MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-04 SUR LA GESTION** **CONTRACTUELLE**

Veillez prendre note que le règlement intitulé ***Règlement no. 2024-29 modifiant le Règlement 2018-04 sur la gestion contractuelle*** a été adopté par le conseil municipal du canton de Westbury le 2 décembre 2024 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Fait à Westbury ce 3e jour du mois de décembre 2024

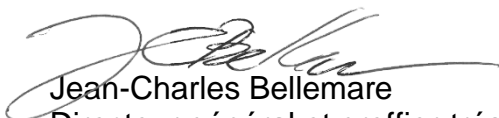


Jean-Charles Bellemare
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier-trésorier par intérim du canton de Westbury, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ce 3 décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de décembre 2024.



Jean-Charles Bellemare
Directeur général et greffier-trésorier par intérim